

# **Bureau de l'enquêteur correctionnel**

**2010-2011**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Vic Toews, C.P., C.R., député,  
ministre de la Sécurité publique



---

## Table des matières

Message de l'enquêteur correctionnel.....	1
Section I : Aperçu de l'organisme .....	3
Raison d'être .....	3
Responsabilités .....	3
Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP) .....	3
Priorités organisationnelles .....	4
Analyse des risques .....	6
Sommaire du rendement .....	7
Profil des dépenses .....	10
Prévisions par crédit .....	11
Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique.....	12
Activité de programme : Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale. ....	12
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	13
Leçons apprises .....	14
Activité de programme : Services internes* .....	14
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	15
Leçons apprises .....	16
Section III : Renseignements supplémentaires .....	17
Faits saillants financiers .....	17
États financiers .....	17
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires .....	17
Section IV : Autres sujets d'intérêt .....	18
Personne-ressource du BEC .....	18

---



## Message de l'enquêteur correctionnel

Dans un environnement correctionnel, il est difficile d'obtenir une surveillance externe et indépendante; ce type de surveillance y est toutefois essentiel à la reddition de comptes. Depuis 1973, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a contribué de façon importante à garantir que le système correctionnel du Canada est géré de manière non seulement juste et humaine, mais également conforme aux attentes et aux valeurs de la population canadienne. Nous estimons que les recommandations que nous avons faites au Service correctionnel du Canada (SCC) ont entraîné des changements positifs.

En offrant aux Canadiens et aux Canadiennes un degré d'assurance que le SCC s'acquitte de sa charge conformément à ses obligations légales et en matière de droits de la personne, le travail de mon Bureau contribue à renforcer la confiance de la population envers le SCC et le système correctionnel. Le travail accompli par le personnel chargé des enquêtes, conjugué à leur engagement soutenu à obtenir des résultats justes et licites pour les délinquants, est profondément enraciné dans le principe voulant que les délinquants soient traités avec dignité, au même titre que tous les autres citoyens du pays. À cet égard, le travail du personnel chargé des enquêtes du BEC améliore les services correctionnels fédéraux et contribue à la sécurité publique au pays.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les équipes d'enquêteurs du Bureau ont passé 341 jours dans des établissements fédéraux, ont discuté avec plus de 2 100 délinquants et ont mené 844 enquêtes officielles. Nous avons reçu plus de 5 700 plaintes et demandes des délinquants sous responsabilité fédérale et 20 011 appels sur notre ligne téléphonique sans frais, et plus de 1,7 million de visites ont été enregistrées sur notre site Web. De plus, notre équipe sur les cas de recours à la force a examiné plus de 1 000 dossiers. Nous avons également étudié plus de 100 cas de décès ou de blessures graves de détenus ayant exigé une enquête en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ces réalisations sont importantes pour un petit organisme comprenant 30 employés à temps plein.

Le présent Rapport ministériel sur le rendement décrit les réalisations découlant des six grandes priorités auxquelles s'intéresse le dernier Rapport sur les plans et les priorités : l'accès à des services de santé mentale; la prévention des décès en établissement; les conditions de détention; les questions touchant les délinquants autochtones; l'accès aux programmes correctionnels; et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale. Ces priorités aident les enquêteurs à structurer leurs visites dans les établissements de correction et servent de fondement aux interactions et aux discussions entre notre Bureau et le SCC. À mesure que la population carcérale augmente, nous nous attendons à ce que ces priorités gagnent en importance.

La gestion de l'information est devenue une grande source de préoccupation et une priorité au Bureau, et il en est de même à l'échelle du gouvernement. En ce qui nous concerne, des investissements à cet égard sont toujours nécessaires afin de maintenir l'intégrité opérationnelle ainsi que la conformité juridique et politique. Au cours de la période visée par le rapport, le Bureau a comblé de façon indéterminée le poste de chef, Gestion de l'information, et a préparé un plan stratégique triennal de gestion de l'information qui permettra de structurer et d'établir les priorités des investissements et des résultats attendus.

Comme nous l'avons mentionné dans le précédent Rapport ministériel sur le rendement, le renforcement de la capacité à produire des rapports publics sur le rendement constitue toujours une priorité de gestion. Au cours de la période visée par le rapport, nous avons pris des mesures pour corriger des lacunes dans la gestion, le stockage et la récupération de l'information, notamment en ce qui a trait à la qualité et à l'uniformité des pratiques internes de saisie des données. Nous avons ainsi augmenté la précision des données et des rapports sur les priorités.

Il importe de noter qu'au cours de la période visée, le Bureau a fait l'objet d'un important exercice externe de vérification de la conformité qui portait sur les contrôles de base des services internes. Les résultats ont permis de montrer que le Bureau respecte pleinement toutes les politiques et les lignes directrices, et qu'il y avait seulement quelques divergences mineures. Pour un petit bureau ayant des ressources limitées en matière de services internes, il s'agit là de réalisations remarquables.

Pour conclure, je présente ici un résumé des efforts importants de mon Bureau au cours de la période visée par le rapport. Ces efforts sont le reflet de l'engagement permanent du personnel envers nos obligations organisationnelles et l'important mandat que nous nous efforçons d'atteindre année après année.

Version originale approuvée par :

Howard Sapers  
Enquêteur correctionnel

## Section I : Aperçu de l'organisme

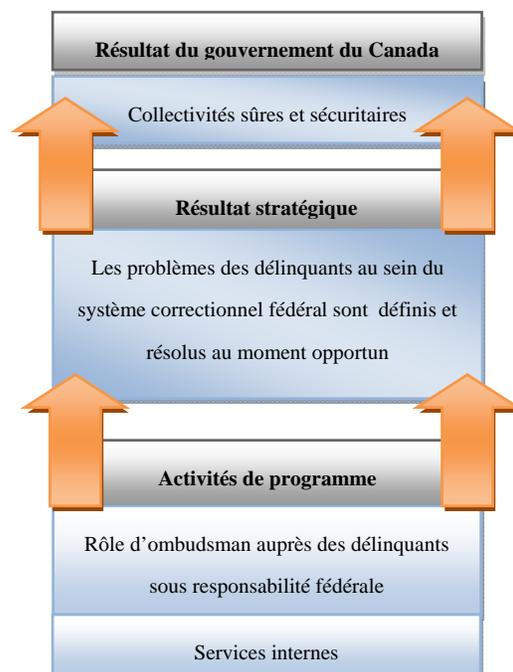
### Raison d'être

Au nom des Canadiens et Canadiennes, le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) exerce en temps utile une surveillance indépendante, minutieuse et impartiale du système correctionnel fédéral afin de veiller à ce qu'il demeure sécuritaire, juste, humain et efficace. Ce rôle de surveillance vise avant tout à faire en sorte que le Service correctionnel du Canada (SCC) s'acquitte du mandat que lui confère la loi tout en respectant ses obligations nationales et internationales légales et en matière de droits de la personne.

### Responsabilités

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, l'enquêteur correctionnel a pour mandat d'exercer les fonctions d'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Le BEC est indépendant du Service correctionnel du Canada, et il peut lancer une enquête par suite d'une plainte présentée par un délinquant ou en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative. L'enquêteur correctionnel est tenu par la loi de présenter un rapport annuel aux deux chambres du Parlement, par l'entremise du ministre de la Sécurité publique.

### Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)



## Priorités organisationnelles

### Légende de l'état du rendement et des priorités

**Dépassé** : plus de 100 % du niveau de rendement attendu (comme le prouve l'indicateur et la cible ou les activités prévues et leurs résultats) pour les résultats ou les priorités définis dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Satisfait à toutes les attentes** : 100 % du niveau de rendement attendu (comme le prouve l'indicateur et la cible ou les activités prévues et leurs résultats) pour les résultats ou les priorités définis dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Satisfait à presque toutes les attentes** : de 80 à 99 % du niveau de rendement attendu (comme le prouve l'indicateur et la cible ou les activités prévues et leurs résultats) pour les résultats ou les priorités définis dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Satisfait dans une certaine mesure aux attentes** : de 60 à 79 % du niveau de rendement attendu (comme le prouve l'indicateur et la cible ou les activités prévues et leurs résultats) pour les résultats ou les priorités définis dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Pas atteint** : moins de 60 % du niveau de rendement attendu (comme le prouve l'indicateur et la cible ou les activités prévues et leurs résultats) pour les résultats ou les priorités définis dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

Priorité	Type <sup>1</sup>	Résultat stratégique ou activité de programme
Enquêter sur les plaintes individuelles des délinquants et les résoudre.	Priorité permanente	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
<b>État</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Découlant du résultat stratégique visé par le BEC « Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun. », cette priorité est aussi étroitement liée aux six priorités de l'organisme : les conditions de détention; l'accès à des services de santé mentale; la prévention des décès en établissement; les questions touchant les délinquants autochtones; l'accès aux programmes correctionnels; et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale.</li> <li>Grâce à un effectif complet de personnel d'enquête tout au long de la période de référence, l'organisme a <b>satisfait à presque toutes les attentes</b> en ce qui concerne sa réponse aux plaintes des délinquants. On a établi l'ordre de priorité de toutes les plaintes reçues et le personnel d'enquête les a traitées. Les dossiers ont été fermés en conséquence dans l'outil de gestion des cas, DATIS.</li> </ul>		

1. Les différents types de priorités sont définis comme suit : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport ministériel sur le rendement.

Priorité	Type	Résultat stratégique ou activité de programme
Surveiller et évaluer la gestion des questions liées au mandat du Service et soumettre des observations à cet égard (enquêtes en vertu de l'article 19 et incidents de recours à la force)	Priorité permanente	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
<b>État</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Découlant du résultat stratégique visé par le BEC « Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun. », cette priorité est aussi étroitement liée aux six priorités de l'organisme : les conditions de détention; l'accès à des services de santé mentale; la prévention des décès en établissement; les questions touchant les délinquants autochtones; l'accès aux programmes correctionnels; et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale.</li> <li>En vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>, le BEC doit passer en revue toutes les enquêtes menées par le Service correctionnel du Canada sur les cas de décès ou de blessure grave d'un détenu. Le Bureau a examiné plus de 100 dossiers et a <b>satisfait à toutes les attentes</b>.</li> <li>Conformément aux recommandations découlant de la Commission d'enquête Arbour, l'examen et l'évaluation d'incidents liés au recours à la force ont été effectués dans plus de 1000 dossiers. Le Bureau a <b>satisfait à toutes les attentes</b> et a éliminé une importante accumulation de cas en attente.</li> </ul>		
Priorité	Type	Résultat stratégique ou activité de programme
Enquêter sur les préoccupations systémiques expressément signalées par les délinquants, les régler et assurer un leadership à leur égard (p. ex. problèmes liés à la santé mentale, problèmes des délinquants autochtones; décès évitables en établissement; accès aux programmes; isolement et conditions de détention).	Priorité permanente	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale
<b>État</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Découlant du résultat stratégique visé par le BEC « Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun. », cette priorité est aussi étroitement liée aux six priorités de l'organisme : les conditions de détention; l'accès à des services de santé mentale; la prévention des décès en établissement; les questions touchant les délinquants autochtones; l'accès aux programmes correctionnels; et les questions touchant les délinquantes sous responsabilité fédérale.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme a mené 31 enquêtes systémiques et rédigé les rapports connexes. Elle a <b>satisfait à toutes les attentes</b> relatives à leur réalisation. Le Rapport annuel de 2010-2011 comprendra les détails de ces enquêtes.</li> </ul>		
Priorité	Type	Résultat stratégique ou activité de programme
Gestion de l'information	Priorité permanente	Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale; Services internes
État		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a terminé la dotation d'un poste à durée indéterminée de chef de la Gestion de l'information. Le titulaire de ce poste a la responsabilité globale de s'assurer que le Bureau prend les mesures nécessaires pour que sa gestion de l'information soit conforme aux lois et aux politiques.</li> <li>Un plan stratégique triennal de gestion de l'information a été préparé et approuvé par le Comité de la haute gestion.</li> </ul>		

## Analyse des risques

Le BEC évolue dans un milieu opérationnel complexe. Comme ce fut le cas précédemment, c'est dans le règlement des problèmes individuels des délinquants dans les établissements que le BEC a obtenu le meilleur rendement sur le plan des résultats escomptés et de son résultat stratégique. Bien que le Bureau entende poursuivre dans cette voie, il a élargi son champ d'action pour inclure six priorités d'enquête qui seront examinées dans une perspective systémique.

Les difficultés opérationnelles auxquelles est confronté le BEC sont toutes liées au maintien d'un processus d'examen indépendant et objectif au sein du milieu correctionnel où il n'exerce pratiquement aucun contrôle, ni sur le nombre de plaintes ni sur l'envergure de l'enquête requise.

En outre, les plaintes déposées auprès du BEC se sont complexifiées au cours des dernières années. Les préoccupations systémiques, telles que les décès en établissement, les pratiques correctionnelles s'appliquant aux délinquants souffrant de troubles mentaux, le recours à la force et les questions touchant les délinquants autochtones, nécessitent des enquêtes plus poussées. La réaffectation des ressources, des activités quotidiennes aux examens spéciaux, influe également sur la capacité du Bureau à remplir son mandat. C'est pourquoi six priorités d'enquête systémique ont été fixées.

Pour terminer, en raison de la taille de son effectif chargé des enquêtes, l'organisme doit demeurer attentif au roulement du personnel de manière à assurer la continuité des services offerts aux Canadiens et Canadiennes et à réduire au minimum les perturbations de son fonctionnement. L'organisme s'est bien préparé à cet égard en menant un processus annuel de dotation anticipée qui a permis de constituer un répertoire d'enquêteurs qualifiés à partir duquel il a pu doter des postes à durée indéterminée.

## Sommaire du rendement

### Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
3 569 \$	4 117 \$	4 033 \$

### Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalent temps plein – ETP)

Prévues	Réelles	Écart
28	30	2*

\* L'organisation a géré le risque en engageant deux ETP pour aider aux opérations pendant que d'autres étaient en congé parental.

**Résultat stratégique** : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun.

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement pour 2010-2011
À la suite de l'établissement des priorités, pourcentage de plaintes déposées par les délinquants auxquelles le Bureau a répondu en temps opportun.	100 %	Grâce à un effectif complet d'enquêteurs tout au long de la période de référence, le Bureau a pu satisfaire aux attentes en ce qui concerne sa réponse aux plaintes des délinquants. On a établi l'ordre de priorité de toutes les plaintes reçues et l'équipe d'enquête les a traitées. Les dossiers ont été fermés en conséquence dans l'outil de gestion des cas (DATIS).
Pourcentage de réponses aux plaintes individuelles des délinquants par catégorie.	100 %	Les enquêteurs du Bureau ont mené 2 100 entrevues avec des délinquants au cours de la période visée par le rapport. Les enquêteurs ont passé 341 jours dans les établissements, ce qui représente une légère augmentation par rapport à la période visée par le rapport précédent. Le Bureau a également mené 844 enquêtes au cours de la période visée par ce rapport. Voir l'annexe sur les plaintes par catégorie.
Pourcentage de réponse et de recommandations visant des préoccupations systémiques clés des délinquants définies et assujetties à des recommandations du Bureau.*	100 %	Le Service correctionnel du Canada a répondu à 100 % des recommandations du BEC visant les préoccupations systémiques clés des délinquants. Ce résultat est mis en évidence dans la réponse du SCC au Rapport annuel du BEC.

\*De plus amples renseignements sur les six grandes priorités se trouvent dans le Rapport annuel de 2010-2011 du BEC au [www.oci-bec.gc.ca](http://www.oci-bec.gc.ca).

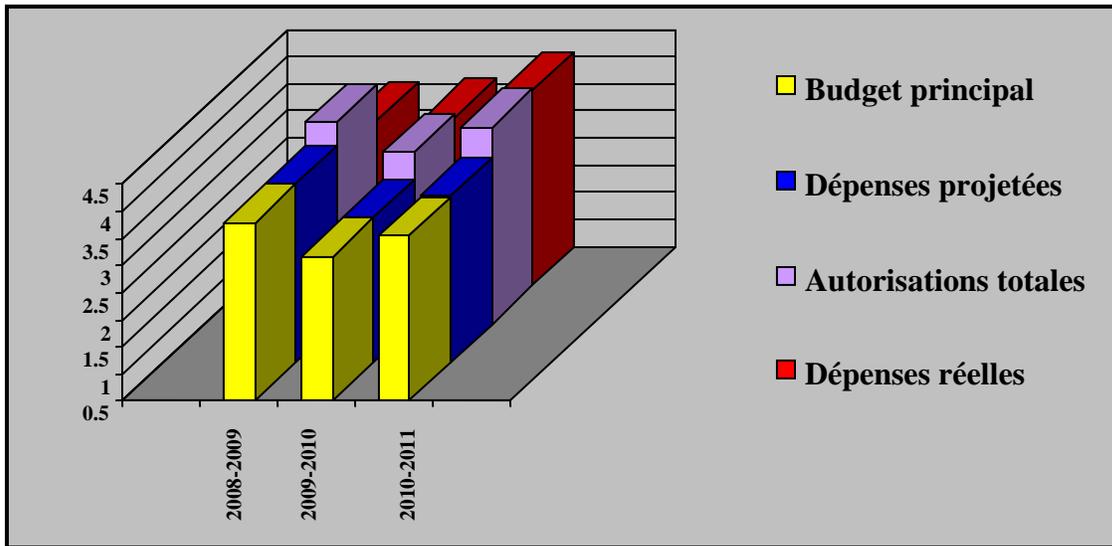
Activité de programme	Dépenses réelles en 2009-2010 (en milliers de dollars)	2010-2011 <sup>2</sup> (en milliers de dollars)				Harmonisation avec le résultat attendu du gouvernement du Canada
		Budget principal	Dépenses projetées	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale	3 306 \$	2 785 \$	2 785 \$	3 345 \$	3 263 \$	Collectivités sûres et sécuritaires*
Services internes	696 \$	772 \$	772 \$	772 \$	770 \$	
<b>Total</b>	<b>4 002 \$</b>	<b>3 557 \$</b>	<b>3 557 \$</b>	<b>4 117 \$</b>	<b>4 033 \$</b>	

\* La principale activité de programme du BEC est de surveiller de façon indépendante les services correctionnels fédéraux et de contribuer à la sécurité publique en examinant rapidement les plaintes des délinquants. De plus, il renforce la confiance de la population et s'assure que le SCC remplit ses obligations dans le respect de la loi et des droits de la personne.

2. Depuis le cycle de préparation du Budget principal des dépenses pour l'exercice 2009-2010, les ressources affectées à l'activité de programme *Services internes* sont présentées séparément des autres activités de programme. Elles ne sont plus réparties entre les autres activités comme c'était le cas auparavant. Ceci a eu une incidence sur la comparabilité de l'information sur les dépenses et les ETP par activité de programme entre les exercices financiers.

## Profil des dépenses

Tendance du Bureau de l'enquêteur correctionnel au chapitre des dépenses  
(en milliers de dollars)



Au cours des trois derniers exercices, de 2008-2009 à 2010-2011, les dépenses du BEC sont demeurées stables, avec un budget annuel moyen de 3,7 millions de dollars. Pour l'exercice 2010-2011, le BEC est parvenu à obtenir un financement permanent par reconduction lui permettant d'alléger les pressions liées à la charge de travail tant des services des enquêtes que des services administratifs ainsi que de remplir son mandat législatif. Après trois ans, le Bureau verra ces crédits augmenter de façon permanente de 999 000 \$.

## Prévisions par crédit

Pour obtenir des renseignements sur les crédits et les dépenses législatives du BEC, veuillez consulter la publication *Comptes publics du Canada* (Volume II). Une version électronique de cette publication est disponible sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada<sup>3</sup>.

---

3. Voir Comptes publics du Canada 2010, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

## Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun.

Activité de programme : Rôle d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale.

### Description de l'activité de programme

Dans le cadre de cette activité de programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes de délinquants relatives aux actes, aux omissions, aux décisions et aux recommandations du SCC. Il est également chargé d'examiner les politiques et les procédures du SCC donnant lieu aux plaintes formulées par les individus, de formuler des recommandations, de s'assurer que les problèmes systémiques sont décelés et réglés de façon appropriée et d'examiner toutes les enquêtes du SCC effectuées en vertu de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un délinquant.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
2 785 \$	3 345 \$	3 263 \$

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
24	26	2

Résultats attendu	Indicateur de rendement	Objectifs	État du rendement
Fournir aux délinquants sous responsabilité fédérale un accès opportun aux services de l'ombudsman.	Coefficient de visites institutionnelles complétées par niveau de sécurité.	Norme respectée à 90 %	Satisfait à presque toutes les attentes. L'organisme a été efficace dans ce domaine, principalement grâce à un effectif complet d'enquêteurs tout au long de la période de référence qui a permis davantage de visites dans les établissements et d'entrevues avec les délinquants.
	Délai de réponse moyen aux plaintes des délinquants.	Norme respectée à 85 %	Satisfait dans une certaine mesure aux attentes. Le BEC a été moins efficace dans ce domaine avec un délai de réponse moyen de 74 %. Ce délai reflète l'attention accrue portée aux enquêtes d'ordre systémique ainsi que les modifications apportées aux exigences de saisie des données relatives à la fermeture des dossiers.

## Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Tout au long de la période visée par le présent rapport, le personnel a effectué des enquêtes et des analyses des plaintes formulées par les délinquants de manière professionnelle, en temps opportun et adaptée à la situation. Le nombre et la fréquence des visites en établissements et des entrevues avec des délinquants partout au pays ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cette présence accrue dans les établissements a soutenu la demande pour les services du BEC et a contribué à augmenter la sensibilisation aux mesures pouvant être prises pour faire valoir les droits des délinquants. Au cours de la période, le défi est demeuré de trouver un juste milieu entre la gestion quotidienne des plaintes et la participation du personnel d'enquête aux examens systémiques. Les compétences requises pour procéder aux enquêtes systémiques, à savoir les

capacités d'analyse et la capacité de communiquer efficacement par écrit, ont représenté un autre défi.

De plus amples renseignements sur les six grandes priorités se trouvent dans le Rapport annuel de 2010-2011 du BEC au [www.oci-bec.gc.ca](http://www.oci-bec.gc.ca).

## Leçons apprises

L'accessibilité, la rapidité et la qualité des enquêtes constituent des éléments fondamentaux de la fonction d'ombudsman. Afin de veiller à ce que ces préoccupations soient toujours prioritaires, le Bureau a décidé de procéder à un exercice de planification stratégique et de formation qui a mené à la mise à jour du Manuel sur la politique et les procédures d'enquête et à une meilleure compréhension des attentes à l'égard du processus d'enquête. La structure organisationnelle simplifiée qui découlera de cet exercice permettra également une meilleure attribution des ressources afin de régler les problèmes prioritaires et systémiques. Cette nouvelle structure repose sur six secteurs d'enquête prioritaires, à savoir les conditions d'incarcération, l'accès à des services de santé mentale, les décès en établissement, les questions touchant les Autochtones, l'accès aux programmes et les délinquants sous responsabilité fédérale. Les mécanismes d'exécution prévus comprennent la mise sur pied d'une équipe d'enquêteurs chargée de s'attaquer à ces problèmes prioritaires à l'échelle nationale et d'en évaluer la situation lors de visites dans des établissements. Enfin, nous continuerons de puiser des connaissances et du savoir-faire dans le secteur privé et les milieux universitaires.

**Résultat stratégique :** Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et résolus au moment opportun.

**Activité de programme :** Services internes\*

### **Description de l'activité de programme**

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : les services de gestion et de surveillance, les services des communications, les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion des finances, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services de gestion des actifs, les services de gestion du

matériel, les services de gestion des acquisitions et les services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

\*En raison du nombre limité d'ETP participant à la prestation des services internes, le BEC n'a pas défini d'indicateur de rendement, d'objectif ou de résultat attendu en ce qui concerne l'activité *Services internes*. Le Bureau a conclu plusieurs protocoles d'entente avec des fournisseurs de services ministériels qui lui fournissent les services administratifs de base, c'est-à-dire les services financiers, la paye et la rémunération, la passation de contrats, la dotation et d'autres services de RH.

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
772 \$	772 \$	770 \$

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles		Écart
4	4		0
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

#### Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'activité de programme relative aux services internes vise à assurer la conformité avec les politiques et les lignes directrices du gouvernement du Canada, les lois ainsi que les politiques et les directives propres au BEC. Elle s'effectue par l'élaboration de processus internes et l'offre de formation dans les principaux secteurs de l'organisme. De plus, les employés se consacrant à cette activité ont développé un meilleur sens du service à la clientèle à l'endroit du Bureau, de ses employés et des membres du portefeuille de la Sécurité publique. Enfin, le Bureau du contrôleur général a procédé à une vérification de cette activité au cours de la période visée par le présent rapport. Les résultats de cette vérification ont permis de conclure que l'organisme est conforme, et les vérificateurs ont seulement repéré quelques divergences mineures. Le BEC a

préparé et mis en place un plan d'action de la gestion afin de suivre deux recommandations mineures.

## Leçons apprises

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le personnel des services internes a offert de la formation relative à trois secteurs précis au cours de la période visée par le rapport : l'AIPRP, la gestion financière et les déplacements. Ces secteurs ont eu la priorité sur d'autres où il existe également un besoin, c'est-à-dire la gestion de l'information, la passation de contrat et les ressources humaines. Ces secteurs seront gérés prochainement de façon prioritaire.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Faits saillants financiers

#### Bilan sommaire de la situation financière

En date du 31 mars 2011 (en dollars)

	Modification	2010-2011	2009-2010
Total de l'actif	(3 %)	100 810	103 932
Total des dettes	19 %	775 709	651 872
Avoir du Canada	23 %	(674 899)	(547 940)
Total	(3 %)	100 810	103 932

#### Bilan sommaire des opérations

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en dollars)

	Modification	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	6 %	4 653 952	4 375 120
Total des revenus	2 053 %	323	15
Coût d'exploitation net	6 %	4 653 629	4 375 105

### États financiers

Les états financiers (non vérifiés) du Bureau de l'enquêteur correctionnel pour l'exercice 2010-2011 sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oci-bec.gc.ca](http://www.oci-bec.gc.ca).

### Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Ce *Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011* n'inclus aucun tableau de renseignements supplémentaires.

## Section IV : Autres sujets d'intérêt

### Personne-ressource du BEC

Manuel Marques

Directeur des services corporatifs et de la planification, dirigeant principal des finances

manuel.marques@oci-bec.gc.ca

### Autres renseignements

#### Tableau des plaintes par catégorie

<u>CATÉGORIE</u>	RI	ENQ	Total
Administration de la peine	11	6	17
Analyse d'urine	5	9	14
Avocat – Qualité	21	19	40
Bureau de l'enquêteur correctionnel	1	1	2
Classement selon le niveau de sécurité	54	81	135
Condamnation/peine – Infraction actuelle		1	1
Conditions de détention	215	252	467
Correspondance	55	59	114
Décès ou blessures graves	14	46	60
Décisions des services de police ou mauvaise conduite	2	1	3

<b>CATÉGORIE</b>		<b>RI</b>	<b>ENQ</b>	<b>Total</b>
Décisions (en général) – mise en application		67	62	129
Décisions – Libérations conditionnelles		81	53	134
Décisions – Permission de sortir		5	21	26
Détecteur ionique		1	1	2
Discrimination		3	6	9
Double occupation		15	29	44
Effets gardés en cellule		188	218	406
Emploi		27	50	77
Fouille et saisie		9	18	27
Grève de la faim		1	16	17
<b>HARCÈLEMENT</b>		37	50	87
Isolement préventif		131	215	346
Langues officielles		5	2	7
<b>MÉTHADONE</b>		6	15	21
Mise en liberté sous condition		20	26	46
Motifs religieux/spirituels		10	23	33
Opérations/Décisions du BEC		15	10	25
Permission de sortir		10	18	28
Personnel		171	173	344
Placement en cellule		10	25	35

<b>CATÉGORIE</b>		<b>RI</b>	<b>ENQ</b>	<b>Total</b>
Préparation de cas		47	63	110
Procédure de règlement des griefs		157	125	282
Processus de mise en liberté		32	33	65
Programmes communautaires/surveillance dans la collectivité		5	16	21
Programmes/Services		58	122	180
Questions de compétence provinciale			2	2
Questions financières		26	53	79
Réclamation		27	34	61
Recours à la force		11	54	65
Régime alimentaire		8	18	26
Régime disciplinaire		20	23	43
Renseignements au dossier		102	100	202
Requête du détenu		8	7	15
Santé et sécurité – Lieux de travail/programmes des détenus		3	6	9
Santé mentale		19	93	112
Services alimentaires		21	39	60
Sécurité		14	30	44
Sécurité des délinquants		32	58	90
Soins de santé		241	508	749

<u>CATÉGORIE</u>		RI	ENQ	Total
Soins de santé – soins dentaires		6	49	55
Téléphone		66	101	167
Transfèrement		162	205	367
Tribunal de l'extérieur		2	5	7
Visites		67	138	205
Visites familiales privées				0
Plainte n'appartenant à aucune catégorie				202
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2324</b>	<b>3388</b>	<b>5914</b>

Les données de ce tableau proviennent de l'outil de gestion des cas du BEC, DATIS.

## Glossaire

**Plainte** : Les plaintes peuvent être formulées par un délinquant ou par une personne agissant en son nom, par téléphone, par télécopieur, par lettre ou au cours d'entrevues menées par le personnel enquêteur du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) dans les établissements correctionnels fédéraux.

Selon la loi, le BEC peut également entreprendre une enquête de sa propre initiative ou à la demande du ministre.

**Réponse interne (RI)** : Toute réponse fournie à un plaignant, qui ne nécessite pas la consultation de sources d'information à l'extérieur du BEC.

**Enquête (ENQ)** : Toute plainte exigeant de la part du personnel enquêteur du BEC certaines recherches auprès du Service correctionnel du Canada, ou encore l'examen ou l'analyse de documents, avant que l'aide ou l'information demandée par le délinquant ne puisse être fournie.